

ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS
Élections générales au conseil de l'UFR Sciences des territoires et de la communication
(UFR STC) de l'Université Bordeaux Montaigne
Scrutin du 10 avril 2018

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 17 janvier 2018,

Vu l'arrêté du 24 janvier 2018 régissant les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR STC,

Vu l'arrêté du 12 mars 2018 fixant les listes électorales afférentes aux élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR STC de l'Université Bordeaux Montaigne, telles qu'actualisées par arrêté du 27 mars 2018 et par arrêté du 05 avril 2018 modifié par arrêté du 06 avril 2018,

Vu l'arrêté du 28 mars 2018 portant recevabilité des listes de candidatures pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR STC (scrutin du 10/04/2018), modifié par arrêté du 05 avril 2018,

Vu le procès-verbal de dépouillement de chaque scrutin (collège A ; collège B ; collège Biatoss ; collège usagers),

PROCLAME

TITRE I – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE A

ARTICLE 1:

- Nombre de sièges à pourvoir: 7
- Nombre total d'électeurs inscrits: 26
- Nombre total de votants: 10
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 1
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 9
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits): 34,61%

ARTICLE 2:

2.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (7).

➤ QE = $9/7 = 1,2857$

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste <i>Unité-Pluralité</i>	9	7	7

☞ **Il reste 0 siège(s) à attribuer.**

arrêté de proclamation des résultats (élections UFR STC – scrutin du 10/04/2018)

2.2 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au titre du collège A:

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste <i>Unité-Pluralité</i>	7
Total	7

ARTICLE 3:

➤ Sont proclamé.e.s élu.e.s au conseil de l'UFR STC, au titre du collège A:

- BERLAND-BERTHON Agnès
- LAGORCE Laurent
- THIBAUD Bénédicte
- CORMERAIS Franck
- LERIQUE Florence
- CALAS Bernard
- MANES GALLO Maria-Caterina.

TITRE II – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE B

ARTICLE 4:

- Nombre de sièges à pourvoir: 7
- Nombre total d'électeurs inscrits: 56
- Nombre total de votants: 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 2
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 21
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits): 37,5%

ARTICLE 5:

5.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

- QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.
- QE = 21/7= 3

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste <i>Unité-Pluralité</i>	21	7	7

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

5.2 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au titre du collège B:

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste <i>Unité-Pluralité</i>	7
Total	7

ARTICLE 6:

➤ Sont proclamé.e.s élu.e.s au conseil de l’UFR STC, au titre du collège B:

- BAHUAUD Myriam
- HOFFMANN Frédéric
- BONNEAU Emmanuelle
- BEAUJARDIN Didier
- DEYMIER Ghislaine
- DAMOME Etienne
- MEYER Anne - Marie

TITRE III – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE BIATOSS

ARTICLE 7:

- Nombre de sièges à pourvoir: 5
- Nombre total d’électeurs inscrits: 19
- Nombre total de votants: 16
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 1
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 15
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d’électeurs inscrits): 78,95%

ARTICLE 8:

8.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

➤ QE = 15/5 = 3

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste « <i>Au service de Tous nos Collègues</i> »:	15	5	5

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

8.2 – Total de siège(s) attribué(s) à la seule liste candidate au titre du collège Biatoss:

Désignation de la liste	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste « <i>Au service de Tous nos Collègues</i> »:	5
Total	5

ARTICLE 9:

➤ Sont proclamé.e.s élu.e.s au conseil de l’UFR STC, au titre du collège Biatoss:

Pour la liste unique « *Au service de Tous nos Collègues*»:

- ROLLANDO Gaëlle
- ARCELIN David
- LE GUELLEC Sandrine
- VIDEAU Armand
- CAMBRONNE Lucie.

TITRE IV – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE USAGERS

ARTICLE 10:

- Nombre de sièges à pourvoir: 5 (5 titulaires +5 suppléants)
- Nombre total d’électeurs inscrits: 1883
- Nombre total de votants: 17
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 2
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 15
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d’électeurs inscrits): 0,80%

ARTICLE 11:

→ *Nombre de sièges à pourvoir: 5 titulaires (+5 suppléants)*

→ *Une seule liste candidate:*

- Liste « *ETUDIANT.E.S. DE L’UFR STC* »

11.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges de membres *titulaires* à pourvoir (5).

arrêté de proclamation des résultats (élections UFR STC - scrutin du 10/04/2018)

➤ $QE = 15/5 = 3$

Désignation de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des sièges au QE (Nombre de voix obtenues par la liste / QE)	Nb de siège(s) obtenu(s) par la liste au QE
▪ Liste « <i>ETUDIANT.E.S. DE L'UFR STC</i> »	15	5	5

➤ Il reste 0 siège à attribuer.

11.2 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au conseil de l'UFR STC:

Désignation de la liste	Nombre de siège(s) obtenu (s)
▪ Liste « <i>ETUDIANT.E.S. DE L'UFR STC</i> »	5

ARTICLE 12:

➤ Sont proclamé.e.s élu.e.s au conseil de l'UFR STC, au titre du collège usagers:

▪ Pour liste unique « *ETUDIANT.E.S. DE L'UFR STC* »:

Titulaires	Suppléant.e.s
GELIBERT Matthew	DELANES Camille
CASENAVE Julie	FRERET Pierre
BAYLAC Jean	(sans suppléant.e)
BAILLY Céleste	(sans suppléant.e)
TOUSSAINT Théo	(sans suppléant.e)

TITRE V – PUBLICATION - EXÉCUTION DU PRÉSENT ARRÊTÉ

ARTICLE 13:

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR STC de l'université (pour les usagers : Bâtiment G, couloir 1^{er} étage ; pour les autres collèges électoraux : Bâtiment G, salle G105) et par voie de mise en ligne sur site web (entp) de l'université.

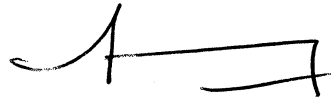
ARTICLE 14:

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 11 avril 2018.



Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Hélène Velasco-Graciet".

Hélène VELASCO-GRACIET.